

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe/ directrice générale adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 18 janvier 2021 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2175 rue Girard

Objet de la demande de dérogation mineure 2020-0059:

La demande de dérogation mineure 2020-0059 vise à régulariser l'implantation de la maison ayant une marge de recul de 5,66 mètres alors que le règlement de zonage #377 exige 7,6 mètres.

Suite aux mesures mise en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 15 janvier 2021 à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier A/S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-0059.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 17 décembre 2020.


Nathalie Girard
Secrétaire-trésorière adjointe/ directrice générale adjointe